



DUFLOT
NOTAIRES

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR PAR L'ACQUEREUR

VENTE

Le jour de la signature du compromis de vente, il convient de vous munir :

- de vos pièces d'identité
- de votre livret de famille
- de la copie du contrat de mariage le cas échéant
- de la copie de la simulation de prêt de la banque si elle a été préalablement établie
- et de votre chéquier